



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 30 avril 2014 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Martin Lajeunesse formant quorum du comité. Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Est absente, madame la conseillère Myriam Nadeau.

Sont également présents, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M^e Suzanne Ouellet, greffier ainsi que messieurs Alain d'Entremont et Mario St-Pierre.

CE-2014-470

REJET DE SOUMISSION 2014 SI 036 - FOURNITURE, LIVRAISON ET INSTALLATION D'AMEUBLEMENT - MAISON DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 29 janvier 2014, un appel d'offres sur invitation pour la fourniture, la livraison et l'installation d'ameublement à la maison de la culture de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue avant la date et l'heure limites de dépôt des soumissions et qu'elle excède les disponibilités budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, tel qu'amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette la seule soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres 2014 SI 036 et autorise le Service des finances, Division de l'approvisionnement, à procéder au lancement d'un nouvel appel d'offres sur invitation.

Adoptée

CE-2014-471*

DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013 DE LA CORPORATION DU CENTRE CULTUREL DE GATINEAU (MAISON DE LA CULTURE) ET APPROPRIATION DU SURPLUS POUR L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

CONSIDÉRANT QUE le surplus financier de la Corporation du Centre culturel de Gatineau pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 est de 301 513 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette somme de 301 513 \$ doit être retournée au surplus de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du Centre culturel de Gatineau doit acquérir certains équipements afin de maintenir la qualité de ses installations à jour;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du protocole d'entente entre la maison de la culture et la Ville de Gatineau, la Corporation du Centre culturel de Gatineau peut réinvestir ses surplus pour l'achat d'immobilisations nécessaires au bon fonctionnement;

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance tenue le 10 mars 2014, le conseil d'administration du Centre Culturel de Gatineau approuvait la liste des projets suivants :

Affichage maison de la culture, avant et arrière + 2 panneaux pour les locataires	15 000 \$
Achat de tables et chaises bistrot pour événements dans le foyer (32 tables et 160 chaises)	35 000 \$
Numériseur pour la billetterie avec le lecteur Motorola MC55A, chargeur, antenne et contrôleur	6 000 \$
3 tentes pour événements spéciaux	8 100 \$
Site Web / nouvelle technologie fil RSS, site adapté pour les mobiles	15 413 \$
Système de son pour la salle Odyssée	167 000 \$
Habillage de scène - Mi-fond	5 000 \$
Réserve pour projets à déterminer	<u>50 000 \$</u>
	301 513 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt du rapport d'activité 2013 de la Corporation du Centre culturel de Gatineau et recommande au conseil d'approprier la somme de 251 513 \$ à même le surplus affecté à la maison de la culture afin de permettre l'acquisition de matériel qui servira à la Corporation du Centre culturel de Gatineau et de créer une réserve de 50 000 \$ pour des projets à déterminer.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2014.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2014-472

SOUMISSION 2014 SI 030 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - ÉTUDE DE CIRCULATION ET DE PLANIFICATION DU CHEMIN VANIER - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C., 420, boulevard Maloney Est, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour la prestation de services professionnels pour la réalisation d'une étude de circulation et de planification du chemin Vanier pour un montant total de 50 589 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 17 février 2014, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final, après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2012-589 du 19 juin 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-10002-043-29111	14 999,99 \$	Honoraires professionnels - Urbanisme - Étude de circulation du chemin Vanier
18-70006-044-29112	7 376,94 \$	Honoraires professionnels - Urbanisme - Étude de circulation du chemin Vanier
18-80002-060-29113	13 325,76 \$	Honoraires professionnels - Génie Urbanisme - Étude de circulation du Chemin Vanier

18-90002-045-29114	9 930,00 \$	Honoraires professionnels - Routier, égouts et aqueduc - Urbanisme - Étude de circulation du chemin Vanier
04-13493	2 200,01 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 756,30 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2014.

Adoptée

CE-2014-473

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN D'AUTORISER LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC À FAIRE EXÉCUTER DES TRAVAUX HORS DES HEURES PERMISES SUR LE PONT DES DRAVEURS - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE TOURAINÉ ET DE POINTE-GATINEAU - DENIS TASSÉ ET MYRIAM NADEAU

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec doit réaliser les travaux de réfection du pont des Draveurs;

CONSIDÉRANT QUE les travaux devraient se faire sur une période d'environ 93 semaines réparties sur trois ans, soit en 2014, 2015 et 2016;

CONSIDÉRANT QUE les travaux qui se feront en 2014 seront principalement sous la dalle du pont;

CONSIDÉRANT QU'aucune voie de circulation ne sera fermée pendant les travaux en 2014;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec désire réaliser les travaux sur le pont, de jour comme de nuit, le tout afin d'accélérer la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec désire réaliser les travaux sur le pont le dimanche, le tout afin d'accélérer la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 mètres des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser le ministère des Transports du Québec à faire réaliser des travaux de réfection la nuit et le dimanche sur le pont des Draveurs en 2014;

QUE ce comité demande au ministère des Transports du Québec d'aviser le Service des infrastructures de l'horaire exact des travaux, et ce, au moins cinq jours ouvrables avant la réalisation de ceux-ci.

Adoptée

CE-2014-474* **RÈGLEMENT NUMÉRO 750-2014 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 365 540 \$ POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE PAVAGE SUR LES SECTIONS EN GRAVIER DES RUES TONY, JEAN-MARC, DES POMMETIERS ET DES ABRICOTIERS - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - SYLVIE GONEAU**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 750-2014 autorisant une dépense et un emprunt de 365 540 \$ pour effectuer les travaux de pavage aux sections en gravier des rues Tony, Jean-Marc, des Pometiers et des Abricotiers.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2014-475* **RÈGLEMENT NUMÉRO 751-2014 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 16 550 000 \$ POUR PAYER LES HONORAIRES PROFESSIONNELS ET LES COÛTS RELIÉS À LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT ET DE RÉFECTION, DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS AINSI QUE LA REMISE EN ÉTAT DE LA PARTIE CORRESPONDANTE DES INFRASTRUCTURES SUR DIVERSES RUES DE LA VILLE DE GATINEAU DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS SOUS VOLET 1.5**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 751-2014 autorisant la dépense et l'emprunt de 16 550 000 \$ pour payer les honoraires professionnels et les coûts reliés à la réalisation des travaux de remplacement et de réfection, des conduites d'aqueduc et d'égouts ainsi que la remise en état de la partie correspondante des infrastructures sur diverses rues de la ville de Gatineau dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités sous volet 1.5.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2014-476 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME VÉLOCE II POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT ACTIF DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC - MONTANT MAXIMAL DE 180 967 \$ - CONSTRUCTION DE LA PHASE 2 DU SENTIER DES FÉES, ENTRE LA RUE DE L'ATMOSPHÈRE ET LE BOULEVARD DES GRIVES, INCLUANT LA PASSERELLE AU-DESSUS DU RUISSEAU VERS LA RUE DU SATELLITE - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAXIME TREMBLAY**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec a mis sur pied en octobre 2013 un programme d'aide financière aux infrastructures cyclables et piétonnes appelé Véloce II;

CONSIDÉRANT QUE le tronçon du sentier des Fées, entre la rue de l'Atmosphère et le boulevard des Grives, incluant la passerelle au-dessus du ruisseau vers la rue du Satellite, soit environ 360 mètres de sentier dans le district électoral du Plateau est admissible au volet 1 de ce programme pour le développement des transports actifs dans les périmètres urbains;

CONSIDÉRANT QUE la subvention maximale pouvant être accordée par le ministère des Transports du Québec représente au plus 50 % des dépenses admissibles dans le cadre du programme;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de construction et les honoraires professionnels de ce tronçon du sentier des Fées sont évalués à une dépense admissible de 361 935 \$ incluant les taxes et les ristournes applicables, une demande d'aide financière a été soumise au ministère des Transports du Québec pour une subvention d'au plus 50 % de ce montant, soit 180 967 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville dispose des fonds nécessaires pour financer et réaliser en 2014 les travaux de construction de ce tronçon du sentier des Fées;

CONSIDÉRANT QUE toute demande d'aide financière effectuée dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures cyclables et piétonnes, appelé Véloce II, du ministère des Transports du Québec doit être confirmée par une résolution de la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- accepte de soumettre au ministère des Transports du Québec une demande d'aide financière au montant maximal de 180 967 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures cyclables et piétonnes, appelé Véloce II, pour la construction de la phase 2 du sentier des Fées, entre la rue de l'Atmosphère et le boulevard des Grives, incluant la passerelle au-dessus du ruisseau vers la rue du Satellite;
- autorise le directeur ou le directeur adjoint du Service des infrastructures à faire parvenir au ministère des Transports du Québec cette demande d'aide financière;
- s'engage à payer sa part des coûts admissibles pour la réalisation de ce projet;
- autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer toutes ententes à intervenir concernant cette demande.

Adoptée

CE-2014-477

SOUSSION 2013 SP 169 - CONSTRUCTION DU SENTIER DES FÉES, ENTRE LE BOULEVARD DES GRIVES ET LA RUE DE L'ATMOSPHÈRE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAXIME TREMBLAY

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 6369472 Canada inc. / Equinoxe JMP, 1651, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y6, pour la construction de la phase 2 du sentier des Fées, entre le boulevard des Grives et la rue de l'Atmosphère, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 320 966,17 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 18 mars 2014, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-13027-001	289 520,55 \$	Sentier des Fées, entre le boulevard du Plateau et le boulevard des Grives - Travaux de construction de sentier
04-13493	13 958,09 \$	TPS à recevoir ristourne
04-13593	17 487,53 \$	TVQ à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2014.

Adoptée

CE-2014-478

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION POUR UN MONTANT DE 55 935,34 \$ - DACIER QUERRY ÉLECTRIQUE - TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DU SYSTÈME D'ALARME INCENDIE À LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU SECTEUR DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE ce comité, en vertu de sa résolution numéro CE-2013-1115 du 3 juillet 2013, octroyait un contrat à la firme Dacier Querry Électrique pour la réalisation des travaux de mise aux normes du système d'alarme incendie à la station d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau pour un montant total de 367 311,78 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires recommandés par le consultant Cosmel pour un montant de 35 919,22 \$ incluant les taxes, ont déjà été approuvés par les délégations de pouvoir numéros 121001, 121003, 121062 et 121524;

CONSIDÉRANT QU'après révision, le consultant Cosmel recommande un montant supplémentaire de 20 016,12 \$ incluant les taxes, concernant les travaux de mise aux normes du système d'alarme incendie à la station d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 121001, 121003, 121062 et 121524 pour un montant de 35 919,22 \$ incluant les taxes;
- autorise un montant supplémentaire de 20 016,12 \$ incluant les taxes, dans le cadre des travaux de mise aux normes du système d'alarme incendie à la station d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau, portant le coût total de ce contrat à un montant de 423 247,12 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30633-003-29117	18 055,10 \$	Station d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau - Rénovation
04-13493	870,46 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 090,56 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2014.

Adoptée

CE-2014-479

SOUMISSION 2014 SP 053 - FOURNITURE DE POLYMÈRE POUR L'USINE D'ÉPURATION - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme SNF Canada Ltd., 2525, place Léon-Trépanier, Québec, Québec, G9A 5E1, pour la fourniture de polymère pour l'usine d'épuration au prix unitaire de 3,97 \$/kg incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 5 mars 2014, cette dernière ayant déposée la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera de deux ans prenant effet à la date d'adjudication avec la possibilité de prolongation pour deux périodes additionnelles d'un an.

Après la première année du contrat, le prix soumis sera révisé selon l'indice des prix à la consommation.

Les fonds seront pris au poste budgétaire suivant, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Poste budgétaire	Description
02-41410-636	Procédés - Usine de traitement des eaux usées - Produits chimiques

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les montants nécessaires aux budgets des années 2015 à 2018.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2014.

Adoptée

CE-2014-480

RÉSILIATION DE CONTRAT - SOUMISSION 2012 SP 250 - ENTRETIEN DE PELOUSE ET SERVICE D'HORTICULTURE - BOULEVARD DES ALLUMETTIÈRES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, en vertu de sa résolution numéro CE-2013-1341 du 28 août 2013, autorisait la direction du Service des travaux publics à se prévaloir de la première année optionnelle prévue au contrat pour l'entretien de pelouse et service d'horticulture sur le boulevard des Allumettières, portion entre les rues Morin et Labelle, pour la période du 1^{er} avril au 30 novembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a informé la Ville, le 7 février 2014, qu'il reprend à sa charge l'entretien paysager de cette portion du boulevard des Allumettières, et ce, à compter du printemps 2014;

CONSIDÉRANT QUE Paysagiste Mathis Landscaping avait donc un contrat en bonne et due forme avec la Ville pour la période du 1^{er} avril au 30 novembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, tel qu'amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité résilie le contrat avec la firme Paysagiste Mathis Landscaping pour l'entretien de pelouse et service d'horticulture sur une portion du boulevard des Allumettières, entre les rues Morin et Labelle, pour la période du 1^{er} avril au 30 novembre 2014.

Adoptée

CE-2014-481

SOUMISSION 2014 SI 020 - FOURNITURE D'UN CAMION ½ TONNE 4X4

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Mont-Bleu Ford inc., 375, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 3W1, pour la fourniture d'un camion ½ tonne 4X4 pour un montant total de 32 800,07 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 11 mars 2014, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-99500-999-29118	29 586,59 \$	Projets spéciaux - Autres
04-13493	1 426,40 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 787,08 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2014.

Adoptée

CE-2014-482 **SOUMISSION - 2013 SP 274 - FOURNITURE DE TROIS CAMIONS ½ TONNE 4X4 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Mont-Bleu Ford, 375, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, J8P 3W1, pour la fourniture de trois camions ½ tonne 4x4, pour un montant total de 151 370,84 \$ incluant les options et les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée le 19 février 2014, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin au montant total de 151 370,84 \$ incluant les options et les taxes, seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-13003-001	45 513,60 \$	Remplacement de véhicules - Incendie 2013 - 1 camion ¾ tonne
18-14008-001	45 513,59 \$	Remplacement de véhicules - Incendie 2014 - 1 camion ¾ tonne
Futur FDI	45 513,59 \$	Fond de dépenses d'immobilisation
04-13493	6 582,77 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	8 247,29 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 25 avril 2014.

Adoptée

CE-2014-483* **MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2014-38 DU 21 JANVIER 2014 POUR LE PROGRAMME DU CADRE DE SOUTIEN - LOISIRS, SPORTS ET PLEIN AIR - ANALYSE DU 1^{ER} OCTOBRE 2013**

CONSIDÉRANT QU'une erreur d'appellation s'est glissée dans la résolution numéro CE-2014-38 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2014-38 du 21 janvier 2014 et recommande au conseil de modifier sa résolution numéro CM-2014-43 du 21 janvier 2014 pour le programme du cadre de soutien - Loisirs, sports et plein air - Analyse du 1^{er} octobre 2013 afin de modifier l'appellation Friendship Club par Aylmer Friendship Club situé au 27, boulevard Lacasse, appartement 339, Gatineau, Québec, J8N 1N2.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2014-484* **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DU TOURISME DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX FESTIVALS ET AUX ÉVÉNEMENTS TOURISTIQUES POUR LA RÉALISATION DU DOMAINE DES FLOCONS - BAL DE NEIGE 2015**

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Tourisme du Québec offre un programme d'aide financière aux festivals et aux événements touristiques;

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres désire bénéficier de ce programme pour la réalisation du Domaine des flocons au parc Jacques-Cartier dans le cadre de Bal de Neige 2015;

CONSIDÉRANT QUE le Domaine des flocons de Bal de Neige attire annuellement au parc Jacques-Cartier près de 250 000 visiteurs, dont 25 % de l'extérieur de la région et bénéficie de retombées économiques significatives :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser le Service des arts, de la culture et des lettres à faire une demande d'aide financière de 50 000 \$ auprès du ministère du Tourisme du Québec pour la réalisation du Domaine des flocons de Bal de Neige 2015 dans le cadre du programme d'aide financière aux festivals et aux événements touristiques;
- de mandater le directeur du Service des arts, de la culture et des lettres d'agir comme représentant de la Ville de Gatineau pour la signature de la demande d'aide financière auprès du ministère du Tourisme du Québec pour la réalisation du Domaine des flocons de Bal de Neige 2015 dans le cadre du programme d'aide financière aux festivals et aux événements touristiques;
- d'autoriser le trésorier à virer au budget du Service des arts, de la culture et des lettres, toute subvention reçue et à recevoir dans le cadre de ce programme.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2014-485*

RÈGLEMENT NUMÉRO 745-2014 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 180 000 \$ POUR LE REMPLACEMENT DES APPAREILS RESPIRATOIRES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 745-2014 autorisant une dépense et un emprunt de 1 180 000 \$ pour le remplacement des appareils respiratoires du Service de sécurité incendie.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2014-486

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-14 D'UN MONTANT DE 399 646,54\$ - PÉRIODE DU 3 AU 9 AVRIL 2014

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-14 d'un montant de 399 646,54 \$ pour la période du 3 au 9 avril 2014.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2014.

Adoptée

CE-2014-487

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 13 - 55 236,00 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 14 - 417 337,24 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 13 - 6 646,86 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 13 - 341 661,13 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 13, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 14, la liste des réquisitions numéro 13 ainsi que la liste des embauches numéro 13 :

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 13	Pièces de comptes à payer	55 236,00 \$	7 au 11 avril 2014
Liste PD numéro 14	Pièces de comptes à payer	417 337,24 \$	7 au 11 avril 2014
Liste des réquisitions numéro 13	Pièces de comptes à payer	6 646,86 \$	7 au 11 avril 2014
Liste des embauches numéro 13	Embauches de personnel temporaire	341 661,13 \$	31 mars au 4 avril 2014

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2014.

Adoptée

CE-2014-488

SOUMISSION 2014 SP 033 - SERVICES PROFESSIONNELS - PLACEMENTS MÉDIA

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Communication LM, 4, rue des Archanges, Gatineau, Québec, J8T 3E9, pour la fourniture de services professionnels en analyse et en placements média qui saura bonifier les stratégies et les plans de communication pour un montant total approximatif pour trois ans de 125 552,70 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 6 mars 2014, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2012-589, du 19 juin 2012.

Le contrat pourra être renouvelé pour une période additionnelle d'une année.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2015 à 2017 et 2018, si requis, afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-19510-419-29119	25 167,13 \$	Communications - Autres services professionnels administratifs
04-13493	1 213,33 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 520,14 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2014.

Adoptée

CE-2014-489

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 42-2003 CONCERNANT LE MAINTIEN DE LA PAIX PUBLIQUE ET AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT POUR L'ÉVÉNEMENT RELAIS POUR LA VIE - 13 ET 14 JUIN 2014 - CENTRE ASTICOU

CONSIDÉRANT QUE la marche Relais pour la vie organisée par la Société canadienne du cancer aura lieu au mois de juin 2014 dans plus de 300 villes au Canada;

CONSIDÉRANT QUE cet événement aura lieu le 13 juin 2014 à Gatineau et que les organismes désirent utiliser les installations du centre Asticou et circuler dans celui-ci en dehors des heures d'ouverture;

CONSIDÉRANT QUE les responsables de l'organisation de cette activité sollicitent la collaboration de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les responsables ont reçu l'approbation préalable auprès de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour utiliser le centre Asticou;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est favorable à cette cause et désire s'associer à l'organisation en fournissant les services et équipements nécessaires au bon déroulement ainsi qu'au succès de cet événement;

CONSIDÉRANT QUE cet événement nécessite une dérogation au Règlement numéro 42-2003 concernant le maintien de la paix publique et du bon ordre sur le territoire de la ville de Gatineau et au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la tenue de l'événement Relais pour la Vie 2014 organisé par la Société canadienne du cancer au centre Asticou du 13 juin à partir de 19 h jusqu'au 14 juin 2014 à 7 h et dérogeant aux règlements numéros 42-2003 et 44-2003.

De plus, il est résolu que ce comité autorise le prêt et la fourniture des équipements ainsi que les services nécessaires au déroulement de l'événement. La valeur de ces services est estimée à 300 \$ qui seront absorbés par les services municipaux concernés.

L'organisme devra dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés du centre de services de Hull, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, une copie des formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assurée additionnelle, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant minimal de 3 000 000 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71526-134	300 \$	Transport d'équipement et ameublement - Rémunération régulière - Temporaires - Cols bleus

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2014.

Adoptée

CE-2014-490

FERMETURE TEMPORAIRE DE RUES - DEMI-MARATHON DE LA FONDATION SANTÉ DE PAPINEAU - 15 JUIN 2014 DE 6 H À 14 H - DISTRICT ELECTORAL DE BUCKINGHAM - MARTIN LAJEUNESSE

CONSIDÉRANT QUE le 15 juin 2014, la Fondation santé de Papineau organise un demi-marathon dans le secteur de Buckingham;

CONSIDÉRANT QUE cette activité nécessite l'utilisation des routes municipales dans le secteur de Buckingham;

CONSIDÉRANT QUE les Services de police, des infrastructures, ainsi que des loisirs, des sports et du développement des communautés ont approuvé la fermeture de rues le 15 juin 2014 de 6 h à 14 h pour le demi-marathon;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police de la Ville de Gatineau assurera le contrôle de la circulation et des fermetures de rues, le tout selon le plan proposé;

CONSIDÉRANT QUE tous les frais relatifs à la fermeture de rues, salaires des policiers, sont entièrement à la charge de la Fondation santé de Papineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la fermeture partielle des rues avec un corridor dédié aux coureurs, le dimanche 15 juin 2014 de 6 h à 14 h dans le cadre de l'événement du demi-marathon organisé par la Fondation santé de Papineau :

L'implantation de deux circuits de 1 et 5 km, dans le secteur de Buckingham impliquant la fermeture partielle des artères suivantes et l'interdiction de stationner sur celles-ci à partir du samedi 14 juin à 19 h au dimanche 15 juin à 14 h.

Rues fermées partiellement avec corridor de sécurité pour les coureurs :

- rue Gérard-Gauthier en direction de la rue Allaire
- rue Pierre-Laporte
- rue Arthur-Gratton
- rue Bertrand
- rue Périard en direction de la rue Nixon
- rue Walker
- rue Payette en direction de la rue Trudel
- rue Curé-Roy en direction de la rue L'Abbé à la rue Bergeron
- rue Gérard-Gauthier

Rue fermée complètement avec interdiction de circuler entre 6 h et 14 h, sauf pour les véhicules d'urgence :

- rue Gérard-Gauthier au complet, de la rue Bergeron à la rue Georges

Il est à noter que les rues ne sont pas nécessairement utilisées dans toute leur grandeur, mais par tronçon (voir le plan annexé).

Le tout selon les conditions suivantes :

- Installer et retirer toute la signalisation requise, comme illustré au plan ci-joint, lequel fait partie intégrante de la présente;
- Assurer un nombre suffisant de policiers en devoir pour diriger et contrôler la circulation;
- Assurer un nombre suffisant d'adultes portant une veste de circulation orange pour assurer le maintien des barricades aux endroits ciblés;
- Assurer un accès pour les véhicules d'urgence en tout temps durant l'événement;
- Ramasser les ordures engendrées par cet événement et nettoyer les lieux après l'événement;
- Assumer les frais des dommages causés à la propriété de la Ville de Gatineau;

- Dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et s'engager à détenir une police d'assurance responsabilité civile pour un montant de 3 000 000 \$ qui identifie la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle et à en fournir la preuve au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés du centre de services de Buckingham avant la tenue de l'événement.

Adoptée

CE-2014-491

AUTORISER MADAME LA CONSEILLÈRE MIREILLE APOLLON À REPRÉSENTER LA VILLE À TITRE DE PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION SUR LES ARTS, LA CULTURE, LES LETTRES ET LE PATRIMOINE AUX RENCONTRES DU PATRIMOINE - 3 ET 4 MAI 2014 - 25 \$

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, en vertu de sa résolution numéro CM-2013-986 du 19 novembre 2013, a nommé madame la conseillère Mireille Apollon, présidente de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Mireille Apollon à titre de présidente de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine à représenter la municipalité aux rencontres du Patrimoine qui auront lieu les 3 et 4 mai 2014.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 25 \$ payable à l'ordre de la Société Pièce sur Pièce, à l'attention de madame Sonia Blouin, C. P. 1970, succursale de Hull, Gatineau, Québec, J8X 3Y9, pour payer les frais découlant de la présente autorisation.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-72135-312	25 \$	Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine - Frais de représentation

Un certificat du trésorier a été émis le 25 avril 2014.

Adoptée

CE-2014-492

SUBVENTION DE 50 \$ - LUPUS GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINTE-LOUISE BOUDRIAS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre de Lupus Gatineau, à l'attention de monsieur Rémi St-Laurent, 108-B, avenue Gatineau, Gatineau, Québec, J8T 4J5, à titre de subvention pour l'organisme.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79937-972	50 \$	Louise Boudrias - Du Parc-de-la-Montagne-Sainte-Louise - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2014.

Adoptée

CE-2014-493

SUBVENTION DE 100 \$ - ACTIVITÉ AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE BASEBALL NICOLAS-GATINEAU - 16 MAI 2014 - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARC CARRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de la Société de Développement de Baseball de Nicolas-Gatineau, à l'attention de madame Luce Poirier, présidente, C. P. 84003, Gatineau, Québec, J8R 7R8, à titre de subvention pour l'activité-bénéfice qui se tiendra le 16 mai 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	100 \$	Marc Carrière - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2014.

Adoptée

CE-2014-494

SUBVENTION DE 300 \$ - CENTRE ADMINISTRATION, COMMERCE ET SECRÉTARIAT DE GATINEAU - FÊTE DES FINISSANTS - 16 MAI 2014 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre du Centre administration, commerce et secrétariat de Gatineau, 183, rue Broadway Ouest, Gatineau, Québec, J8P 3T6, à titre de subvention pour la fête des finissants le 16 mai 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79937-972	50 \$	Louise Boudrias - Du Parc-de-la-Montagne-Saint-Raymond - Aménagement - Subventions
02-79939-972	100 \$	Cédric Tessier - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79945-972	150 \$	Stéphane Lauzon - Du lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2014.

Adoptée

CE-2014-495

SUBVENTION DE 300 \$ - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE GATINEAU - PUBLICATION D'UN GUIDE POUR LES ASSOCIATIONS DE LOCATAIRES - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'Ordre de l'Office municipal d'habitation de Gatineau, 227, chemin de la Savane, Gatineau, Québec, J8T 1R5, à titre de subvention pour la publication d'un guide pour les associations de locataires.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79935-972	50 \$	Jocelyn Blondin - Du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull-Wright - Aménagement - Subventions
02-79944-972	150 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2014.

Adoptée

CE-2014-496 **SUBVENTION DE 300 \$ - CERCLE DES FILLES D'ISABELLE LOUISE-MARIE
NUMÉRO 1244 - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE
LAUZON**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre du Cercle des filles d'Isabelle Louise-Marie numéro 1244, à l'attention de madame Louise Demers, régente, 1319, rue Rita, Gatineau, J8P 8B9, à titre de subvention pour les activités 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79945-972	300 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2014.

Adoptée

CE-2014-497 **SUBVENTION DE 350 \$ - ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES ET
PROFESSIONNELS DU VIEUX-GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-
BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre de l'Association des gens d'affaires et professionnels du Vieux-Gatineau, à l'attention de madame Joana Costa, chargée de projet, 321-B, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1L2, à titre de subvention pour l'activité-bénéfice du 24 mai 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79945-972	350 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2014.

Adoptée

CE-2014-498 **SUBVENTION DE 400 \$ - ADOJEUNE - SPECTACLE BÉNÉFICE - 17 MAI 2014 -
MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de Adojeune, 22, rue d'Auvergne, Gatineau, Québec, J8T 6J8, à titre de subvention pour un spectacle bénéfice le 17 mai 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
0279939-972	100 \$	Cédric Tessier - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79940-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79945-972	200 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2014.

Adoptée

CE-2014-499

SUBVENTION DE 400 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB DE L'ASSEMBLÉE ABBÉ ALEXIS-LOUIS MANGIN 1698 - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb de l'assemblée Abbé Alexis-Louis Mangin 1698, à l'attention de monsieur Marcel Moyneur, 143, rue de Melbourne, Gatineau, Québec, J8T 8L1, à titre de subvention pour les activités 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79945-972	400 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2014.

Adoptée

CE-2014-500

SUBVENTION DE 500 \$ - CERCLE DE FERMÈRES MASSON-ANGERS - ACTIVITÉS 2014 - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARC CARRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de Cercle de Fermières Masson-Angers, à l'attention de madame Marielle Tremblay, présidente, 509, rue du Progrès, Gatineau, Québec, J8M 1J9, à titre de subvention pour l'organisation des activités 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	500 \$	Marc Carrière - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 avril 2014.

Adoptée

CE-2014-501 **SUBVENTION DE 500 \$ - ÉCOLE DES DEUX-RUISSEaux - PROJET TROTTIBUS - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAXIME TREMBLAY**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'École des Deux-Ruisseaux, 278, rue de l'Atmosphère, Gatineau, Québec, J9J 3V2, à titre de subvention pour le projet Trottibus.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79934-972	500 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2014.

Adoptée

CE-2014-502 **SUBVENTION DE 500 \$ - CORPORATION D'AMÉNAGEMENT DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de la Corporation d'aménagement de la Rivière-Blanche, 269, rue des Jacinthes, Gatineau, Québec, J8R 1L9, à titre de subvention pour le déneigement de la passerelle du boulevard Maloney.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79946-972	500 \$	Jean Lessard - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2014.

Adoptée

CE-2014-503 **SUBVENTION DE 750 \$ - SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER - LE RELAIS POUR LA VIE LA LIÈVRE-BUCKINGHAM - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 750 \$ à l'ordre de la Société canadienne du cancer, Relais pour la vie de la Lièvre-Buckingham, 15, rue Buteau, bureau 105, Gatineau, Québec, J8Z 1Z4, à titre de subvention dans le cadre de l'événement Le relais pour la vie qui aura lieu le 13 juin 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	500 \$	Marc Carrière - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79948-972	250 \$	Martin Lajeunesse - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2014.

Adoptée

CE-2014-504

SUBVENTION DE 1 000 \$ - ACHAT DE LIVRES POUR LES GAGNANTS DU CONCOURS DE LECTURE À LA BIBLIOTHÈQUE DOCTEUR-JEAN-LORRAIN - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise une subvention de 1 000 \$ pour l'achat de livres devant être remis aux gagnants du concours de lecture qui aura lieu à la bibliothèque Docteur-Jean-Lorrain du 1^{er} au 31 mai 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-72250-348-29115	1 000 \$	Animation et lettres - Dépenses de promotions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79946-972	1 000 \$		Jean Lessard - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-72250-348		1 000 \$	Animation et lettres - Dépenses de promotions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 avril 2014.

Adoptée

CE-2014-505

SUBVENTION DE 1 000 \$ - TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE TVC DE LA BASSE-LIÈVRE -- DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MARTIN LAJEUNESSE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de TVC de la Basse-Lièvre, à l'attention de monsieur André Soucy, directeur général, 150, rue Maclaren Est, Gatineau, Québec, J8L 1K1, à titre de subvention pour la mise aux normes technologiques.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79948-972	1 000 \$	Martin Lajeunesse - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 avril 2014.

Adoptée

CE-2014-506

SUBVENTION DE 1 000 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU DOMAINE RIVERMEAD - ACTIVITÉS 2014 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD M. BÉGIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de l'Association des résidents du domaine Rivermead, à l'attention de monsieur Martin Montreuil, trésorier, 45, rue Félix-Leclerc, Gatineau, Québec, J9H 7N7, à titre de subvention pour les activités 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79933-972	1 000 \$	Richard M. Bégin - De Deschênes - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 avril 2014.

Adoptée

CE-2014-507

SUBVENTION DE 1 000 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB, CONSEIL 10114 POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CHUTE À VÊTEMENTS POUR LE COMPTOIR FAMILIAL SAINTE-ROSE-DE-LIMA - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LA RIVIÈRE-BLANCHE ET DE MASSON-ANGERS - JEAN LESSARD ET MARC CARRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb, conseil 10114, 861, boulevard Saint-René Est, Gatineau, Québec, J8P 1V1, à titre de subvention pour la construction d'une chute à vêtements pour le comptoir familial Sainte-Rose-de-Lima.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	500 \$	Marc Carrière - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79946-972	500 \$	Jean Lessard - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 avril 2014.

Adoptée

CE-2014-508

SUBVENTION DE 1 500 \$ - CONFÉRENCE ST-VINCENT DE PAUL DE ST-MATTHIEU - DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINE - DENIS TASSÉ

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 500 \$ à l'ordre de Conférence St-Vincent-de-Paul de St-Matthieu, à l'attention de monsieur René Thibault, président, 69, rue de Provence, Gatineau, Québec, J8T 4V2, à titre de subvention pour leurs activités estivales 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79940-972	1 500 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 avril 2014.

Adoptée

CE-2014-509

SUBVENTION DE 3 000 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DE L'ÎLE DE HULL - GRANDE TABLÉE 2014 - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 3 000 \$ à l'ordre de l'Association des résidants de l'Île de Hull, 88, rue Saint-Étienne, Gatineau, Québec, J8X 1J5, à titre de subvention pour la Grande tablée 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79938-972	3 000 \$	Denise Laferrière - De Hull-Wright - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 avril 2014.

Adoptée

CE-2014-510

SUBVENTION DE 3 500 \$ - ASSOCIATION ATHLÉTIQUE ET SOCIALE HULL-VOLANT - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 3 500 \$ à l'ordre de l'Association athlétique et sociale Hull-Volant, à l'attention de monsieur Marco Daigle, président, 115, boulevard Sacré-Cœur, bureau 3, Gatineau, Québec, J8X 1C5, à titre de subvention pour les activités du Club de baseball Hull-Volant junior Élite de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79936-972	250 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79933-972	250 \$	Richard M. Bégin - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79935-972	250 \$	Jocelyn Blondin - Du Manoir-des-Trembles-Val-Tétréau - Aménagement - Subventions
02-79937-972	250 \$	Louise Boudrias - du Parc-de-la-Montagne-Saint-Raymond - Aménagement - Subventions
02-79942-972	250 \$	Gilles Carpentier - Du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79947-972	250 \$	Marc Carrière - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79943-972	250 \$	Daniel Champagne - du Versant - Aménagement - Subventions
02-79932-972	250 \$	Mike Duggan - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79944-972	250 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79938-972	250 \$	Denise Laferrière - De Hull-Wright - Aménagement - Subventions
02-79948-972	250 \$	Martin Lajeunesse - De Buckingham - Aménagement subventions
02-79945-972	250 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79946-972	250 \$	Jean Lessard - De la Rivière-Blanche

02-79934-972 250 \$ - Aménagement - Subventions
Maxime Tremblay - Du Plateau
- Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 avril 2014.

Adoptée

CE-2014-511

SUBVENTION DE 6 000 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DE BELLEVUE-NORD - ACTIVITÉS 2014 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - SYLVIE GONEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 6 000 \$ à l'ordre de l'Association des résidents de Bellevue-Nord, 1377, rue de Jonquière, Gatineau, Québec, J8R 2V1, à titre de subvention pour les activités 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79944-972	6 000 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 avril 2014.

Adoptée

CE-2014-512*

SOUMISSION 2014 SP 065 - AMÉNAGEMENT AUX PARCS LUCIEN-GENDRON, DU MARIGOT ET SAINTE-THÉRÈSE - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU PLATEAU, DU MANOIR-DES-TREMBLES—VAL-TÉTREAU ET DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - MAXIME TREMBLAY, JOCELYN BLONDIN ET JEAN LESSARD

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adjuger les contrats aux firmes suivantes pour des travaux d'aménagement dans les parcs Lucien-Gendron, du Marigot et Sainte-Thérèse, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposées le 20 mars 2014, ces dernières ayant déposé les plus basses soumissions reçues et conformes, à savoir :

Parc Lucien Gendron :

À la firme 6369472 Canada inc./Équinoxe JMP, 1651, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y6 au montant total approximatif de 124 548,97 \$ incluant les taxes.

Parc du Marigot :

À la firme 6369472 Canada inc./Équinoxe JMP, 1651, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y6 au montant total approximatif de 119 160,09 \$ incluant les taxes.

Parc Sainte-Thérèse :

À la firme 6535755 Canada inc./Paysagiste Envert et Fils, 146, chemin Rang 6, Val-des-Monts, Québec, J8N 7R3 au montant total approximatif de 55 668,89 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Futur FDI	112 346,69 \$	Aménagement - Parc Lucien-Gendron
Futur FDI	107 485,77 \$	Aménagement - Parc du Marigot

18-13007-012-28890	12 263,24 \$	Aménagement - Parc Sainte-Thérèse
Futur FDI	37 951,66 \$	Aménagement - Parc Sainte-Thérèse
04-13493	13 019,26 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	16 311,33 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Le trésorier est autorisé à puiser, à même la réserve des frais d'aménagement pour fins de parc (\$/m2), au poste budgétaire 17-99100-000, la somme de 257 784,12 \$ afin de financer l'aménagement des parcs Lucien-Gendron, du Marigot et Sainte-Thérèse et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

De plus, le trésorier est autorisé à puiser, à même la réserve des frais d'aménagements aux fins de parcs (\$/m2), au poste budgétaire 17-99100-000, une somme supplémentaire de 216 679,32 \$ pour les frais de contingences dans le cadre des travaux de construction ainsi que pour l'achat de structures de jeux et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente selon la répartition suivante :

Aménagement - Parc Lucien-Gendron	112 800,00 \$
Aménagement - Parc du Marigot	103 879,32 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 28 avril 2014.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2014-513

RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - AYDELU INC. - 94, RUE DU PATRIMOINE - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - JOSÉE LACASSE

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Aydelu incorporée a obtenu, le 21 décembre 2004, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes pour l'immeuble situé au 94, rue du Patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la fiscalité municipale prévoit la révision périodique de la reconnaissance tous les neuf ans;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Aydelu incorporée a demandé la reconduction de l'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé au 94, rue du Patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec peut confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet de confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières accordée à l'organisme Aydelu incorporée pour l'immeuble situé au 94, rue du Patrimoine.

Adoptée

CE-2014-514

AUTORISER L'AJUSTEMENT FINAL DES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS DANS LE CADRE DU MANDAT POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS AINSI QUE LA SURVEILLANCE EN RÉSIDENCE POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ÉCOCENTRE SUR LA RUE PIERRE-MÉNARD - MONTANT ADDITIONNEL DE 96 072,01 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE BLANCHE - JEAN LESSARD

CONSIDÉRANT QUE ce comité, en vertu de sa résolution numéro CE-2011-1603 du 19 octobre 2011, adjugeait à la firme WSP Canada inc. (anciennement Genivar inc.) un mandat de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation d'un plan concept, la préparation des plans et devis et la surveillance en résidence pour le projet de construction d'un écocentre sur la rue Pierre-Ménard pour un montant total de 212 914,43 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'un montant additionnel de 2 802,52 \$ incluant les taxes a déjà été autorisé par la délégation de pouvoir numéro 105012 pour la participation à un atelier de travail pour l'analyse de la valeur du projet de construction de l'écocentre;

CONSIDÉRANT QU'un montant additionnel de 5 610,78 \$ incluant les taxes a déjà été autorisé par la délégation de pouvoir numéro 105995 pour la réalisation d'une étude de caractérisation environnementale phase 2;

CONSIDÉRANT QU'un montant additionnel de 5 748,75 \$ incluant les taxes a déjà été autorisé par la délégation de pouvoir numéro 111948 pour la préparation de plans et devis pour la fourniture et l'installation de deux lampadaires solaires ainsi que la surveillance des travaux, le tout afin de respecter certaines conditions pour l'obtention d'une subvention de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour le financement du projet;

CONSIDÉRANT QUE la firme WSP Canada inc. demande un ajustement contractuel des honoraires professionnels du volet « Services durant la construction » de 81 909,96 \$ incluant les taxes pour la réalisation des travaux de surveillance en résidence;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures confirme que le montant demandé pour l'ajustement de coût est conforme aux modalités contractuelles décrites aux documents d'appels d'offres pour le volet « Services durant la construction » :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- Entérine les délégations de pouvoir numéros 105012, 105995 et 111948 pour un montant cumulatif de 14 162,05 \$, incluant les taxes;
- Autorise l'ajustement contractuel des honoraires professionnels pour un montant de 81 909,96 \$ incluant les taxes à la firme WSP Canada inc. pour la préparation d'un plan concept, la préparation des plans et devis et la surveillance en résidence pour le projet de construction d'un écocentre sur la rue Pierre-Ménard.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30711-008-29120	73 885,10 \$	Construction et aménagement - Écocentre - Rue Pierre-Ménard - Honoraires professionnels
04-13493	3 562,08 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 462,78 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 25 avril 2014.

Adoptée

CE-2014-515

**REJET DE LA SOUMISSION 2014 SI 034 - SERVICES PROFESSIONNELS -
CONTRÔLE DES MATÉRIAUX - REMPLACEMENT D'UN PONCEAU -
BOULEVARD SAINT-JOSEPH**

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 27 janvier 2014, un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels de contrôle des matériaux pour le remplacement d'un ponceau du boulevard Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT QUE cinq soumissions ont été reçues le 17 février 2014 et que quatre soumissionnaires se sont qualifiées en accumulant un minimum de 70 points au niveau de la qualité et ont vu leurs offres faire l'objet du calcul du meilleur rapport qualité/prix.

CONSIDÉRANT QUE deux des quatre soumissionnaires ont soumis certains tarifs ne correspondant pas au coût réel de ces services donc jugés non proportionnés et aucune clause étant prévue aux présents documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire revoir les quantités et les types de ressources requises pour ce contrat;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de rejeter l'ensemble des soumissions reçues afin de retourner en appel d'offres après avoir modifier les documents;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des Commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, tel qu'amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujetti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2014 SI 034.

Adoptée

CE-2014-516

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-15 D'UN
MONTANT DE 375 545,33\$ POUR LA PÉRIODE DU 10 AU 16 AVRIL 2014**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-15 d'un montant de 375 962,32 \$ pour la période du 10 au 16 avril 2014.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 avril 2014.

Adoptée

CE-2014-517

VENTE POUR TAXES 2014 - RETRAIT DE PROPRIÉTÉS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, le 18 février 2014, a pris connaissance de la liste préparée par le trésorier des immeubles à l'égard desquels des taxes foncières sont impayées pour l'année 2012;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la Loi des cités et villes, la municipalité doit obligatoirement signifier le propriétaire avant de procéder à la vente de sa propriété;

CONSIDÉRANT l'impossibilité de signifier certains propriétaires :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ordonne le retrait des immeubles suivants de la liste de vente pour défaut de paiement des taxes foncières :

Dossiers non signifiés

- 5529-21-1651 000 0000
- 5727-20-3167 002 0002
- 5727-69-3895 000 0000
- 5736-64-6410 000 0000
- 5927-40-8899 000 0000
- 5931-49-7313 000 0000
- 6844-43-5567 000 0000
- 6845-55-5218 000 0000
- 7138-61-8092 000 0000
- 7839-56-7872 000 0000

Adoptée

CE-2014-518

SOUSSION 2014 SP 031 - SERVICES PROFESSIONNELS - CONSULTANT EN INFORMATIQUE - INTÉGRATION, MIGRATION ET FORMATION TFS 2013**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Conseillers en gestion et informatique CGI inc., 1350, boulevard René-Lévesque Ouest, 15^e étage, Montréal, Québec, H3G 1T4, pour les services professionnels d'un consultant en informatique autonome afin d'agir à titre d'expert TFS 2013, pour un montant total approximatif de 55 199,50 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 6 mars 2014, et ce, comme étant la seule soumission reçue et s'étant qualifié en accumulant un minimum de 70 points au niveau de la qualité, conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2012-589 du 19 juin 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-13440-435-29121	49 791,51 \$	Développement - Formation
04-13493	2 400,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 007,49 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 25 avril 2014.

Adoptée

CE-2014-519

CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - 2014 SI 127 - FOURNITURE ET INSTALLATION DE LICENCES DE LOGICIEL DE VIRTUALISATION

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'informatique désire procéder à la virtualisation de trois serveurs Alpha.

CONSIDÉRANT QUE les règles d'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants, et ce, en vertu de l'article 573.3 6e alinéa de la Loi sur les cités et villes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Hewlett-Packard inc. pour la fourniture, l'installation et le transfert de trois licences du logiciel CHARON et la fourniture de services professionnels

afin de virtualiser trois serveurs alpha pour un montant total approximatif de 60 074,44 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée le 3 avril 2014.

Le directeur du Service de l'informatique est autorisé à signer le contrat afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-14011-001-29122	54 188,84 \$	Maintien des infrastructures - Technologique - Équipements
04-13493	2 612,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 273,10 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 25 avril 2014.

Adoptée

CE-2014-520

SOUSSION 2014 SI 049 - FOURNITURE DE PORTABLES SEMI-ROBUSTES ET BUREAUTIQUES

Monsieur le conseiller Maxime Tremblay déclare son potentiel conflit d'intérêts sur cette question, déclare qu'il ne participera pas aux délibérations, s'abstiendra de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cet item.

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARTIN LAJEUNESSE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES CARPENTIER**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Microrama Informatique inc., 99, rue Edouard-Ellis, Gatineau, Québec, J8P 4X7, pour la fourniture de portables semi-robustes pour un montant total de 27 734,49 \$ incluant les taxes, tel qu'indiqué à la section 1 de la formule de soumission et accepte les prix unitaires soumis à la section 2 de la formule de soumission pour l'achat futur de micro-ordinateurs portables bureautiques selon les besoins et disponibilités budgétaires, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 13 mars 2014, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme.

Les prix soumis resteront en vigueur pour une période d'un an à compter de la date d'adjudication. De plus, le présent contrat ne pourra excéder la somme de 99 500 \$ incluant les taxes considérant la limite permise par la Loi sur les cités et villes pour un appel d'offres sur invitation.

Pour les besoins futurs, les fonds seront pris aux postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12044-001-29123	25 017,29 \$	Maintien des infrastructures - Technologiques - Équipements
04-13493	1 206,11 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 511,09 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 avril 2014.

Adoptée

CE-2014-521

SUBVENTION DE 100 \$ - GALA MÉRITAS DE GATINEAU - 30 AVRIL 2014 - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Gala Méritas de Gatineau, C.P. 1970, succursale de Hull, Gatineau, Québec, J8X 3Y9, à titre de subvention pour le gala du 30 avril 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79943-972	100 \$	Daniel Champagne - Du Versant - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 avril 2014.

Adoptée

CE-2014-522 **OCTROI D'UN CONGÉ SANS SOLDE À L'EMPLOYÉ 104668 - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS**

CONSIDÉRANT QUE l'employé 104668 au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés a formulé une demande de se prévaloir d'un congé sans solde d'une période d'un an débutant le 30 juin 2014 pour se terminer le 26 juin 2015 inclusivement, conformément à l'article 11.10 de la convention collective liant la Ville et le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc.;

CONSIDÉRANT QUE cette demande fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés et du Service des ressources humaines :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde à l'employé 104668 un congé sans solde pour la période débutant le 30 juin 2014 jusqu'au 26 juin 2015 inclusivement.

Adoptée

CE-2014-523 **OCTROI D'UN CONGÉ SANS SOLDE À L'EMPLOYÉ 101282 - SERVICE DE POLICE**

CONSIDÉRANT QUE l'employé 101282 au Service de police a formulé une demande de se prévaloir d'un congé sans solde d'une période de quatre mois débutant le 15 mai 2014 pour se terminer le 15 septembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme à la convention collective liant la Ville de Gatineau et la Fraternité des policiers et des policières de Gatineau inc. et a fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du Service de police et du Service des ressources humaines :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde à l'employé 101282 au Service de police un congé sans solde pour la période débutant le 15 mai 2014 jusqu'au 15 septembre 2014.

Adoptée

CE-2014-524 **PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE - SECRÉTAIRE DE DIRECTION - BUREAU DE L'OMBUDSMAN**

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire d'autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à la prolongation de l'affectation temporaire d'une secrétaire de direction sera au-delà de la limite de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a nécessité de prolonger l'affectation temporaire d'une secrétaire de direction au Bureau de l'ombudsman pour la période 1^{er} janvier au 2 mai 2014 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de madame Annie Leclerc à titre de secrétaire de direction au Bureau de l'ombudsman du 1^{er} janvier au 7 février 2014;

De plus, ce comité accepte que, suite au départ de madame Annie Leclerc le 7 février 2014, le Bureau de l'ombudsman puisse la remplacer par madame Nicole St-Martin à titre de secrétaire de direction au Bureau de l'ombudsman du 10 février au 2 mai 2014.

Le salaire de mesdames Annie Leclerc et Nicole St-Martin est celui de la classe 7, échelon 7 de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-13710-132 - Bureau de l'ombudsman - Temporaires - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 avril 2014.

Adoptée

CE-2014-525

PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MONSIEUR PATRICK PILON À TITRE DE PRÉPOSÉ AUX ARBRES - DIVISION DU CONTRÔLE ENVIRONNEMENTAL - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire d'autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Patrick Pilon sera au-delà de la limite de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a nécessité de prolonger monsieur Patrick Pilon à titre de préposé aux arbres à la Division du contrôle environnemental du Service de l'environnement pour la période ayant débuté le 13 juillet 2013 et ne pouvant dépasser le 13 juillet 2014 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Patrick Pilon à titre de préposé aux arbres à la Division du contrôle environnemental du Service de l'environnement pour la période ayant débuté le 13 juillet 2013 et ne pouvant dépasser le 13 juillet 2014.

Le salaire de monsieur Patrick Pilon est celui de la classe 4, échelon 6 selon l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire suivant 02-41115-132 - Contrôle réglementaire - Temporaires - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 avril 2014.

Adoptée

CE-2014-526

ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MADAME STÉPHANIE HOULE À TITRE DE COORDONNATEUR DE PROJETS, PARC IMMOBILIER - DIVISION DU PARC IMMOBILIER - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire d'autoriser toutes dépenses supérieures à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à l'engagement temporaire de madame Stéphanie Houle sera au-delà de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a nécessité d'engager temporairement madame Stéphanie Houle à titre de coordonnateur de projets, Parc immobilier à la Division du parc immobilier du Service des infrastructures pour une période de deux ans :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement temporaire de madame Stéphanie Houle à titre de coordonnateur de projets, Parc immobilier à la Division du parc immobilier du Service des infrastructures pour une période de deux ans.

Le salaire de madame Stéphanie Houle sera celui de la classe 4, échelon 5 de la convention collective du Regroupement des professionnels de la Ville de Gatineau.

Madame Stéphanie Houle sera assujettie à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Madame Stéphanie Houle est assujettie à la convention collective du Regroupement des professionnels de la Ville de Gatineau, à l'exception de l'article 5.3. Elle bénéficiera de 15 jours ouvrables de vacances.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31150-119 et 18-12012-023 - Service des infrastructures.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 avril 2014.

Adoptée

CE-2014-527

MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME MARIE-ÈVE DEMERS À TITRE DE CONSEILLÈRE EN RESSOURCES HUMAINES - DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'OEUVRE - SECTION DU DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL – SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de conseiller en ressources humaines, Développement de la main-d'œuvre (poste numéro SRH-AD-026 au plan d'effectifs des cadres) à la Section du développement organisationnel du Service des ressources humaines :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de madame Marie-Ève Demers au poste de conseiller en ressources humaines, Développement de la main-d'œuvre (poste SRH-CAD-026 au plan d'effectifs des cadres) à la Section du développement organisationnel du Service des ressources humaines, sous la gouverne du chef de section.

Le salaire de madame Marie-Ève Demers est établi à la classe 3, échelon 7 de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Madame Marie-Ève Demers sera assujettie à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Madame Marie-Ève Demers est assujettie à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme en conséquence.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-115 - Service des ressources humaines - Réguliers - Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 avril 2014.

Adoptée

CE-2014-528

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR ROCH LÉPINE À TITRE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET AUX PERMIS D'AFFAIRES - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire d'autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Roch Lépine sera au-delà de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a nécessité de prolonger monsieur Roch Lépine à titre d'inspecteur en bâtiment et aux permis d'affaires pour une durée ne pouvant dépasser le 6 avril 2015 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Roch Lépine à titre d'inspecteur en bâtiment et aux permis d'affaires pour une durée à être déterminée par le Service de l'urbanisme et du développement durable, mais qui ne peut dépasser le 6 avril 2015.

Le salaire de monsieur Roch Lépine sera celui de la classe 9, échelon 7 selon l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-61250-132 - Buckingham - Permis et gestion du développement - Temporaires - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 avril 2014.

Adoptée

CE-2014-529

CONGÉDIEMENT - EMPLOYÉ 106141

CONSIDÉRANT QU'une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT les conclusions de l'enquête;

CONSIDÉRANT le dossier de l'employé;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits analysés ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en droit de travail;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du Service concerné entérinent les conclusions suite à l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine le congédiement de l'employé 106141.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif